

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1789

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Voirie - Aménagement d'une voie modes actifs entre le centre-bourg et l'entrée du parc des Gorges d'Enfer - Acquisition de 2 parcelles de terrain nu situées lieu-dit Le Clos route de Curis

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1789**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Voirie - Aménagement d'une voie modes actifs entre le centre-bourg et l'entrée du parc des Gorges d'Enfer - Acquisition de 2 parcelles de terrain nu situées lieu-dit Le Clos route de Curis

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

L'opération d'aménagement d'une voie verte parc des Gorges d'Enfer à Saint-Germain-au-Mont-d'Or fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le bourg historique de Saint-Germain-au-Mont-d'Or est situé à moins de 200 mètres du parc des Gorges d'Enfer.

La liaison routière située entre l'entrée est du centre-bourg ancien et l'entrée du parc des Gorges d'Enfer, longue d'environ 300 mètres, est une voirie étroite comprenant une chaussée à double-sens sans accotement. En outre, elle ne comporte aucun aménagement pour la circulation des piétons et des cyclistes. Elle ne répond pas aux besoins de desserte du parc, à pied ou en vélo, pour les habitants du centre urbain de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Ainsi, il est apparu nécessaire de sécuriser la desserte du parc des Gorges d'Enfer, depuis le centre-bourg ancien, par l'élargissement de la voirie et l'aménagement d'une voie verte dédiée aux piétons et aux cyclistes. La création de cette liaison modes actifs concerne la route de Curis et la route des Gorges d'Enfer. Elle aura une largeur utile de 3 mètres et sera séparée de la route par une glissière de sécurité, laquelle sera interrompue au droit des entrées charretières qui seront toutes maintenues.

Ce projet d'aménagement nécessite l'acquisition d'emprises foncières et fait l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'expropriation dont l'engagement a été décidé par délibération du Conseil n° 2022-1000 du 14 mars 2022. Les négociations amiables se sont toutefois poursuivies et ont abouti à l'acquisition, objet de la présente délibération.

II - Désignation du bien

La Métropole doit acquérir une bande de terrain nu d'une superficie de 6 m², constituée des parcelles nouvellement numérotées AE 393 et AE 391, issues des parcelles cadastrées AE 238 et AE 60 et situées route de Curis lieu-dit Le Clos à Saint-Germain-au-Mont-d'Or. Ces parcelles appartiennent à madame Catherine Faucheur épouse Craplet et monsieur Philippe Craplet.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du compromis, un accord est intervenu sur la base d'une acquisition des biens cédés libres de toute occupation au prix de 1,50 € par mètre carré soit, pour une superficie de 6 m², un prix total de 9 €.

En outre, la Métropole fera procéder à sa charge aux travaux de rétablissement de l'entrée charretière au droit de la future limite de domaine public.

Ces travaux, rendus indispensables par le recoupement de la propriété, ne sont pas augmentatifs du prix de vente.

Les parcelles à acquérir seront intégrées au domaine public de voirie métropolitain après réalisation des travaux.

La direction de l'immobilier de l'État (DIE) n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 9 €, de 2 parcelles de terrain nu cadastrées AE 393 et AE 391, d'une superficie globale de 6 m², situées route de Curis, lieu-dit Le Clos à Saint-Germain-au-Mont-d'Or et appartenant à madame Catherine Faucheur épouse Craplet et monsieur Philippe Craplet, dans le cadre de l'aménagement de la voie modes actifs de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 5 novembre 2018 pour un montant de 3 350 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P09O5093.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21, pour un montant de 9 € correspondant au prix de l'acquisition et de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-306933-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
